

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Jeremy SAVIOZ, Les Verts, et Nathalie CRETTON, Les Verts
Objet Un gaz hilarant qui ne fait rire personne
Date 09/03/2020
Numéro 2020.03.045

Actualité de l'événement

L'information communiquée par l'OFEV date du 10 février seulement.

Imprévisibilité

La question des émissions de gaz hilarant (N₂O) par l'industrie valaisanne n'a jamais été évoquée jusqu'à présent. Rien ne laissait supposer que cette thématique émerge, les émissions ayant été détectées fortuitement lors d'un contrôle

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le protoxyde d'azote est un gaz à effet de serre extrêmement puissant (300x plus que le CO₂) dont les émissions mettent sérieusement en péril la qualité de l'air, tout comme nos engagements en matière de protection du climat. Une information claire du Conseil d'Etat à la population s'impose d'urgence.

En date du 10 février, l'OFEV annonçait que l'entreprise Lonza, suite à un contrôle réalisé en 2018, avait découvert qu'elle émettait environ 2000 tonnes de protoxyde d'azote (N₂O), également appelé gaz hilarant, par année. Cela constitue 1% des gaz à effet de serre émis en Suisse, un chiffre qui n'est pas à prendre à la légère, bien au contraire, puisque le protoxyde d'azote provoque un effet de serre 300x plus puissant que le CO₂ et que ses émissions par Lonza représentent donc 600'000 tonnes d'équivalent CO₂ par an. Alors que - nous le savons déjà - la Suisse ne parviendra pas à respecter ses engagements internationaux (réduction des gaz à effet de serre de 20% d'ici fin 2020 par rapport à l'année 1990), il est urgent d'agir de manière ferme et responsable afin éviter que cet épisode ne soit que la partie émergée de l'iceberg... La volonté exprimée par Lonza d'investir 12 millions pour un catalyseur qui permettra de réduire ses émissions de gaz hilarant de 98% est à saluer.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux interrogations suivantes :

- Les entreprises doivent annoncer leurs émissions de N₂O à l'OFEV lorsque celles-ci dépassent 10 tonnes par année. Le canton est-il aussi systématiquement informé ? En d'autres termes, le Canton a-t-il eu connaissance de ces émissions au moment où Lonza en a informé l'OFEV (printemps 2018) ?
- Comment se fait-il que le problème n'ait pas été remarqué avant 2018 ?
- Pourquoi les émissions de N₂O ne sont-elles pas mieux règlementées et contrôlées ? Existe-t-il d'autres gaz relevant de la même problématique ?
- D'autres secteurs et industries sont-ils concernés en Valais (industrie pharmaceutique, métallurgie,

incinération des déchets, agrochimie, etc.) ?

- Existe-t-il d'autres entreprises en Valais qui pourraient, suite à un contrôle, découvrir elles aussi des émissions de gaz à effet de serre non recensés jusqu'ici ?

- Des contrôles réguliers sont-ils menés pour s'assurer que les mesures communiquées par les entreprises sont correctes ?